

Droit public des affaires

ECTS : 3

Volume horaire : 31.5

Description du contenu de l'enseignement :

Le droit public des affaires peut être défini comme le droit des actions de l'Administration sur le marché. Ces actions ont tantôt pour objet d'encourager l'activité des opérateurs économiques tantôt, au contraire, de la limiter. L'Administration peut en effet se présenter aussi bien sous les traits d'un partenaire d'affaires, d'un concurrent, d'un régulateur ou encore d'un garant. Les prérogatives de puissance publique qu'elle détient la distinguent néanmoins d'une entreprise ordinaire. Le droit public des affaires, situé au carrefour du droit interne et du droit de l'Union européenne, doit donc concilier deux impératifs a priori contradictoires :

- La libre-concurrence sur le marché
- L'intervention des personnes publiques sur celui-ci.

Compétence à acquérir :

- Droit des entreprises et des participations publiques
- Droit des aides d'État
- Droit de la régulation sectorielle
- Droit de la concurrence.

Mode de contrôle des connaissances :

- Un examen oral, pour 25% de la note finale
- Une évaluation maison (mini-mémoire), pour 25% de la note finale
- Un examen écrit terminal, pour 50% de la note finale.

Bibliographie, lectures recommandées :

- S. Braconnier, Droit public de l'économie, 3e éd., PUF, 2021
- J.-P. Colson et P. Idoux, Droit public économique, LGDJ, 9e éd., 2018
- B. Delaunay, Droit public de la concurrence, 3e éd., LGDJ, 2023
- P. Delvolvé, Droit public de l'économie, 3e éd., Dalloz, 2025
- S. Nicinski, Droit public des affaires, 9e éd., LGDJ, 2023.

Document susceptible de mise à jour - 13/06/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16